

Dépôt des offres patronales dans le secteur de la santé et des services sociaux RIEN POUR ATTIRER ET RETENIR LE PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DONT LE RÉSEAU A TANT BESOIN

Le 18 décembre 2009 – À en juger par les offres déposées hier en fin de journée par le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux, il ne semble pas y avoir de volonté politique réelle de solutionner les problèmes du réseau découlant du manque de personnel spécialisé. C'est là le triste constat que font les représentants de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) devant la réponse patronale aux demandes formulées en octobre dernier en prévision du renouvellement de la convention collective des 27 000 membres de l'APTS.

L'APTS est très déçue de l'accueil réservé à ses revendications. Celles-ci visent principalement à retenir le personnel occupant des emplois spécialisés et à attirer la relève, de manière à préserver l'accessibilité des services offerts à la population québécoise. Les centres hospitaliers et les centres de santé et de services sociaux n'arrivent pas à recruter suffisamment de personnes diplômées au niveau collégial ou universitaire pour occuper plusieurs de ces emplois – en situation de pénurie persistante proportionnellement autant que les infirmières – et répondre adéquatement aux besoins.

Pour rendre ces emplois plus attrayants, l'APTS propose des mesures visant la conciliation travail-famille, la reconnaissance professionnelle et la compensation pour les inconvénients associés à la nature de ces emplois – dont certains exigent de travailler de soir, de nuit, durant les fins de semaine et les congés fériés ou encore d'intervenir auprès de personnes souffrant de problèmes psychiatriques.

Rien pour faciliter la vie de famille

L'APTS sollicite plus de souplesse pour aménager les horaires de travail en fonction des contraintes vécues par ses membres, qui sont à 85 % des femmes, souvent responsables des enfants et de parents vieillissants. L'organisation syndicale propose également d'allouer des budgets pour la mise en place de mesures facilitantes comme la création de garderies en milieu de travail pour les parents affectés aux plages horaires atypiques ou l'organisation de camps durant la semaine de relâche.

Rien pour favoriser l'excellence

En guise de reconnaissance de sa formation et de son expertise, le personnel professionnel et technique ne se voit rien offrir qui donne suite à ses attentes en termes de respect de l'autonomie professionnelle, de développement des compétences et de perfectionnement en cours de carrière. L'APTS demande notamment l'augmentation des budgets alloués aux établissements pour le développement des ressources humaines.

Moins que rien pour le dévouement et les sacrifices consentis

Par ses demandes, l'APTS presse les autorités du réseau de la santé et des services sociaux de recruter plus de personnes diplômées et de retenir celles qui sont en place pour éviter les surcharges de travail qui mènent trop souvent à l'épuisement professionnel. Plutôt que de s'attaquer à la source des problèmes de santé de son personnel, la partie patronale répond en réclamant la réduction des prestations d'assurance-salaire et du nombre de congés de maladie !

Cette attitude témoigne d'un manque de considération navrant de l'employeur à l'égard d'une catégorie de personnel qui, dans un sondage récent, met la qualité des soins et services offerts à la population en tête de liste de ses préoccupations professionnelles.

Une offre inconséquente

Le peu de réceptivité de la partie patronale aux demandes de l'APTS est d'autant plus étonnant que ces demandes ont été formulées dans la perspective de renforcer l'attraction exercée par les emplois dans le réseau public et de freiner l'exode d'un nombre croissant de salariés vers le secteur privé.

En outre, l'attitude patronale apparaît peu conséquente considérant que la contribution du personnel professionnel et technique que représente l'APTS est indispensable à l'offre de services intégrés et au suivi des clientèles vulnérables, des objectifs prioritaires du ministère de la Santé et des Services sociaux. Rappelons que les membres de l'APTS interviennent aux niveaux des services diagnostiques, curatifs et de soutien, de la réadaptation, de la nutrition et des services psychosociaux.

Les représentants du gouvernement réitèrent leur volonté d'en arriver à une entente avant l'échéance du 31 mars 2010. Les porte-parole de l'APTS en concluent que, loin de favoriser un règlement rapide, leur position risque d'enliser la négociation dans un long processus difficile pour toutes les parties.

Profil de l'APTS

L'APTS est une organisation syndicale qui regroupe plus de 27 000 personnes, diplômées de niveaux universitaire et collégial, œuvrant dans 117 établissements de santé et de services sociaux à travers le Québec. Ce sont, entre autres, des technologistes médicales, des technologues en imagerie médicale (radiologie), des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des thérapeutes en réadaptation physique, des travailleurs sociaux, des psychologues, des techniciennes en diététique et des diététistes.